

CLERMONT ATHLETISME AUVERGNE

Stadium Jean Pellez- 44, Rue Pasteur
63 170 AUBIERE

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

C.E.G.E.X.

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

La Pardieu – Clermont-Ferrand

9 Allée Evariste Galois

63170 AUBIERE

Tél. : 04.73.34.12.34 Fax : 04.73.93.43.44

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CLERMONT ATHLETISME AUVERGNE

Stadium Jean Pellez
44, Rue Pasteur
63 170 AUBIERE

CEGEX
Commissaire aux Comptes
La Pardieu – Clermont-Ferrand
9 allée Evariste Galois
63170 AUBIERE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

CLERMONT ATHLETISME AUVERGNE

Exercice clos le 31 août 2020

(ce rapport contient 14 pages)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION CLERMONT ATHLETISME AUVERGNE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Comité Directeur sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la note de l'annexe « Faits caractéristiques – Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable – Fonds dédiés »

pour laquelle nous attirons votre attention.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Association et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

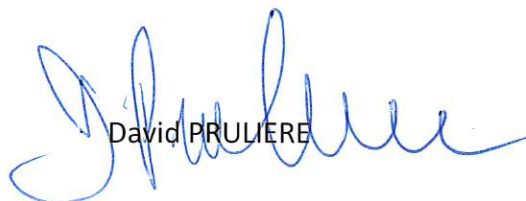
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AUBIERE, le 10 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
SAS CEGEX



David PRULIERE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2020	Net au 31/08/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	677		677	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 961		2 961	12 010
Autres	111 291		111 291	59 849
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	296 144		296 144	230 825
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	411 072		411 072	302 684
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 261		1 261	1 235
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	1 261		1 261	1 235
TOTAL GENERAL	412 333		412 333	303 919
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



Bilan passif

	au 31/08/2020	au 31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	145 659	116 065
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	85 586	29 594
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	231 245	145 659
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	231 245	145 659
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 000	8 000
FONDS DÉDIÉS	42 000	22 000
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 733	4 691
Autres	26 521	38 735
TOTAL DETTES	4 254	21 426
Produits constatés d'avance	84 833	84 833
TOTAL GENERAL	412 333	303 919
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	131 088	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de Résultat

	Exercice N 31/08/2020	Exercice N-1 31/08/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	6 524	2 500
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	703 005	685 474
Cotisations	23 320	17 540
Autres produits	65 384	67 338
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	798 234	772 853
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	8 446	
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	565 458	604 398
Impôts, taxes et versements assimilés	2 260	1 333
Rémunérations du personnel	112 753	98 889
Charges sociales	16 034	25 655
Dotations aux amortissements		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	277	4 329
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	705 229	734 604
RESULTAT D'EXPLOITATION	93 005	38 249
PRODUITS FINANCIERS	887	351
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 794	13 444
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100	450
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	20 000	22 000
EXCEDENT OU DEFICIT	85 586	29 594



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CLERMONT ATHLETISME AUVERGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 412 333 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 85 586 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1) Faits marquants de l'exercice :

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu une incidence sur la présentation des comptes annuels du Clermont Athlétisme Auvergne, arrêtés au 31.08.2020.

Les manifestations sportives de mars à septembre ont été annulées en majorité ou reportées.

Incidence sur les comptes annuels :

- Une provision a été constatée pour les compétitions reportées.
- Les subventions destinées aux manifestations annulées n'ont pas été utilisées, ce qui explique la forte variation du résultat comptable.

2) Fonds dédiés :

Une partie des subventions obtenues sur cet exercice était destinée aux potentiels olympiques : 20 000€ reçue de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de la convention Tokyo 2020.

Ces sommes n'ayant pas été utilisées au 31.08.2020, il a été décidé de les enregistrer en fonds dédiés, au passif du bilan et en charges sous la rubrique "Engagements à réaliser".

Incidences sur les comptes annuels :

- Augmentation du poste des fonds dédiés de 20 000€, portant le solde de ce compte à 42 000€
- Dotation fonds dédiés "engagements à réaliser" de 20 000€



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 115 512 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 961	2 961	
Autres	111 291	111 291	
Charges constatées d'avance	1 261	1 261	
Total	115 512	115 512	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	16 117
Divers - produits à recevoir	2 000
Total	18 117



Notes sur le bilan

Fonds propres

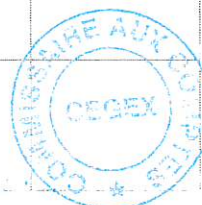
Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	116 065		29 594		145 659
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		29 594		29 594	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	29 594	-29 594	85 586		85 586
Situation nette	145 659		115 180	29 594	231 245
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	145 659		115 180	29 594	231 245

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	8 000				8 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	8 000				8 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 088 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 733	19 733		
Dettes fiscales et sociales	25 460	25 460		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 061	1 061		
Produits constatés d'avance	84 833	84 833		
Total	131 088	131 088		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 175
Dettes provis. pr congés à payer	3 240
Charges sociales s/congés à payer	702
Charges sociales - charges à payer	479
Etat - autres charges à payer	1 390
Total	23 986



Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 261		
Total	1 261		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	84 833		
Total	84 833		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Subvention Clermont		20 000		20 000	40 000
Aide Puy de Dôme Elit		2 000			2 000
Total		22 000		20 000	42 000

